

FICHE PRESTATION

BILAN DE COMPÉTENCES 14 H

Action relevant de l'article L.6313-1 du Code du travail

date de mise à jour : 30/03/2026

Prérequis pour accéder à ce bilan de compétences

Niveau universitaire	Aucun prérequis
Validation des acquis	Aucun prérequis
Formation préalable	Aucun prérequis
Maîtrise d'éléments	Aucun Prérequis

L'entrée en bilan est conditionnée à **un entretien préalable gratuit** permettant d'analyser la demande du bénéficiaire et de vérifier l'adéquation du dispositif avec son besoin.

Conformément à la réglementation :

« Le bilan de compétences est réalisé dans le respect de l'engagement volontaire du bénéficiaire, qui peut interrompre le bilan à tout moment. »

Public visé

Toute personne active souhaitant :

- Faire un point sur sa situation professionnelle
- Clarifier ses compétences et ses motivations
- Identifier des pistes d'évolution professionnelle
- Vérifier la pertinence d'un projet professionnel

Objectifs du bilan

Ce bilan de compétences a pour objectifs de permettre au bénéficiaire de :

Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> ● Analyser son parcours professionnel et ses compétences ● Identifier ses motivations et ses ressources personnelles ● Mieux comprendre ses modes de fonctionnement professionnels ● Faire émerger une ou plusieurs pistes professionnelles réalistes ● Construire un plan d'action concret et actionnable
------------------	--

Dans ce cadre, le bilan intègre :

- Un **diagnostic comportemental DISC (méthode Arc-en-Ciel)**
- Une analyse de **l'intelligence émotionnelle (EQ-i 2.0)**

Afin d'éclairer les dynamiques professionnelles et relationnelles.

Contenu du bilan de compétences

Le bilan de compétences se déroule en **trois phases**, conformément à la réglementation.

- **Phase 1 : Une phase préliminaire qui a pour objet**

Cette phase a pour objectif :

- D'analyser la demande du bénéficiaire
- De préciser ses attentes et ses objectifs
- De définir les modalités d'accompagnement
- De construire le cadre de travail du bilan

● Phase 2 : Une phase d'investigation

Cette phase permet :

- D'analyser le parcours professionnel du bénéficiaire
- D'identifier ses compétences transférables
- D'explorer ses motivations et ses valeurs professionnelles
- D'identifier les environnements professionnels compatibles
- De faire émerger des pistes d'évolution réalistes

Cette phase peut inclure :

- Des grilles d'analyse du parcours
- Des matrices de réflexion et de projection
- Le questionnaire DISC (méthode Arc-en-Ciel)
- L'outil EQ-i 2.0 sur l'intelligence émotionnelle

Ces outils sont utilisés comme support de réflexion et d'analyse et ne constituent pas des outils de diagnostic psychologique ou médical.

● Phase 3 : Une phase de conclusions

Qui, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire :

- De s'approprier les résultats du bilan
- D'identifier les conditions de réussite de son projet
- De définir un plan d'action concret

Un document de synthèse est remis au bénéficiaire à l'issue du bilan de compétences, ainsi qu'**une attestation de réalisation**.

Durée du bilan de compétences

La durée totale du bilan de compétences est fixée à **14 heures**, réparties sur une période maximale de **2 à 3 mois**, à raison d'environ **1h30 à 2h par séance**.

Cette organisation permet de laisser au bénéficiaire **le temps de réflexion nécessaire entre les séances**.

Délai d'accès

Le délai d'accès est de **15 jours calendaires**, correspondant notamment au délai légal de rétractation de **14 jours** à compter de la signature du contrat de bilan de compétences.

Calendrier prévisionnel

Les bilans de compétences sont organisés tout au long de l'année.

Les dates sont définies :

- En fonction des disponibilités du bénéficiaire
- Et des disponibilités du consultant

Un calendrier prévisionnel est communiqué avant le démarrage du bilan, conformément au délai d'accès indiqué.

Le Consultant en bilan de compétences

Le consultant en bilan de compétences qui assurera le déroulement du bilan est :

Madame **Virginie Sablé-Pothier**,

Consultante – Vision Stratégie Performance - Conseil & Solutions

Plus de **20 ans d'expérience en management, recrutement et accompagnement professionnel.**

Certifications :

- **DISC – méthode Arc-en-Ciel (AEC)**
- **EQ-i 2.0 – Intelligence émotionnelle**

Contact :

✉ virginie.sable-pothier@vsp-conseiletsolutions.com

☎ 06 95 00 41 39

Coût et prise en charge

Le prix du bilan de compétences est indiqué en euros, **hors taxes (HT)**. La **TVA au taux légal en vigueur (20 %)** sera appliquée. Le règlement sera effectué par virement sur le compte de Vision Stratégie Performance – Conseil & Solutions.

Tarif : 1458 € HT

TVA (20 %) : 292 €

1750 € TTC

Un devis correspondant est transmis avec cette fiche et la convention ou contrat de bilan de compétences, il devra être retourné signé (sauf dans le cas où le bilan est financé par le CPF, la procédure étant alors réalisée directement via la plateforme Mon Compte Formation).

Les frais de déplacement et d'hébergement éventuels du consultant seront refacturés au réel sur base de justificatifs.

Frais annexes de déplacement du consultant :

Oui Non

Cette prestation, relevant des actions prévues à l'article L.6313-1 du Code du travail, peut être éligible à une prise en charge par un organisme financeur (OPCO, CPF...).

Pour rappel :

Il s'agit des actions de formation, des bilans de compétences, des actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience et des actions de formation par apprentissage. Ces actions doivent permettre d'anticiper les mutations économiques et sociétales avec un souci constant d'inclusion sociale et d'évolution des compétences des actifs.

La formation professionnelle a pour objet de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des travailleurs, de permettre leur maintien dans l'emploi, de favoriser le développement de leurs compétences et l'accès aux différents niveaux de la qualification professionnelle, de contribuer au développement économique et culturel, à la sécurisation des parcours professionnels et à leur promotion sociale. Article L. 6311-1 du Code du Travail.

En cas de financement par un tiers (OPCO, CPF, etc.), le client doit fournir les documents nécessaires avant le début du bilan de compétences. À défaut, il reste personnellement redevable du montant total.

Modalités, moyens d'accompagnement, techniques et humains

Modalités d'accès au bilan de compétences

L'accès au bilan de compétences s'effectue après réception de la demande du bénéficiaire ou du commanditaire (par email, fiche de contact ou téléphone).

Cette demande donne lieu à un **entretien préalable gratuit**, permettant :

- d'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- de vérifier l'adéquation du bilan de compétences avec ses attentes,
- d'évaluer la faisabilité du bilan,
- d'identifier, le cas échéant, les besoins spécifiques liés à l'accessibilité ou à une situation de handicap, ainsi que les modalités d'adaptation ou d'orientation nécessaires.

À l'issue de cette analyse, sont transmis au bénéficiaire et/ou au commanditaire : la fiche bilan de compétences, le programme détaillé, le devis, la convention ou le contrat de bilan de compétences, le règlement intérieur ainsi que la lettre d'engagement volontaire du bénéficiaire.

En cas de contrat : La **pré-inscription** est effective à réception des documents signés (contrat de bilan de compétences et devis portant la mention "bon pour accord"). La date de signature du contrat par le bénéficiaire constitue le point de départ du délai légal de rétractation de 14 jours.

L'**inscription définitive** devient effective à l'issue de ce délai. Avant le démarrage du bilan de compétences, le bénéficiaire reçoit le livret d'accueil, le règlement intérieur ainsi que la convocation.

En cas de convention : L'**inscription** devient définitive à réception des documents signés (convention de bilan de compétences, lettre d'engagement volontaire, devis) avec la mention « bon pour accord ».

Avant le démarrage du bilan de compétences, le bénéficiaire reçoit la convocation ainsi que le livret d'accueil.

Pour ce bilan de compétences, nous prévoyons : des entretiens individuels, des grilles partagées d'analyse de la situation professionnelle (permettant la co-construction du projet professionnel et le suivi de l'avancement des objectifs définis avec le bénéficiaire), différents tests (freins au travail, projet de vie...) mais surtout un questionnaire DISC débriefé avec la méthode Arc-en-Ciel (prise en compte de MARSTON, JUNG et des motivations de SPRANGER), mais également l'EQ-i 2.0 et/ou l'EQ-i 360 afin de connaître et développer son intelligence émotionnelle.

L'action se déroulera en présentiel dans un espace de co-working (bureau fermé pour garantir la confidentialité), à domicile (pour les habitants de Dijon) ou en distanciel (nécessité d'être équipé d'une connexion internet et d'un ordinateur avec caméra et micro).

Modalités particulières : aucune

Le consultant justifie de plus de **20 ans d'expérience** emploi, accompagnement et recrutement, et est certifié aux méthodes **AEC DISC** et **EQ-i 2.0**.

Présentation d'outils : matrices, tableaux, questionnaires, méthode DISC, méthode EQ-i 2.0 basée sur l'intelligence émotionnelle et les softs skills, afin de valider ou de définir son projet ...

Les outils utilisés ont une finalité d'accompagnement, d'aide à la réflexion et d'analyse du parcours professionnel. Ils ne constituent pas des outils de diagnostic, d'évaluation psychologique ou médicale.

Une feuille de présence sera signée par le bénéficiaire et le consultant afin de justifier la réalisation du bilan.

Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Ce bilan de compétences est accessible aux personnes en situation de handicap. En cas de besoin spécifique, merci de nous contacter afin d'étudier les possibilités d'adaptation pédagogique, technique ou organisationnelle.

Contact référente handicap : ✉ virginie.sable-pothier@vsp-conseiletsolutions.com

☎ 06 95 00 41 39

Documents de travail

Papier Numérique Projection Documentaire Autre

Synthèse

Une synthèse sera remise à l'issue du bilan de compétences.

Confidentialité

Le bilan de compétences est soumis à une stricte confidentialité. **Le lieu** retenu pour l'accompagnement du bilan **garantira cette confidentialité.**

Tous les documents sont exclusivement destinés au bénéficiaire. Le consultant et l'organisme prestataire s'engagent à respecter la stricte confidentialité et à détruire les documents à l'issue du bilan.

⚠ La synthèse est également un **document strictement confidentiel** Conformément à l'article L.6313-4 du Code du travail, ce document est remis **exclusivement au bénéficiaire**. Il ne peut être transmis à un tiers, y compris à l'employeur, **sans l'accord écrit préalable du bénéficiaire.**

La synthèse est le seul document qui sera conservé par l'organisme prestataire pour une durée maximale de 3 ans conformément à l'[Article R6313-7](#).

Suivi Post bilan

Un rendez-vous de suivi est programmé à 3 ou 6 mois.

Une évaluation à froid pourra être proposée (email ou entretien).

Questionnaire de satisfaction : un questionnaire de satisfaction vous sera remis en fin d'accompagnement. Vos coordonnées seront conservées pour une durée de 18 mois nous permettant de vous adresser, en temps voulu si besoin, notre questionnaire de satisfaction global, sur les services et la qualité de prise en charge de votre bilan.